

Ecole Doctorale IAEM Lorraine

Compte rendu de la réunion du conseil du 4 juin 2024

Salle des actes (FST) 14h à 16h30

Présents (statutaires) : Melika HINAJE; Hervé OYONO OYONO ; Eric LEVRAT ; Jean Baptiste POURET ; Camille LANUEL ; Jérémy DOUSSELIN ; Maxime GROSSO ; Aurore TRANCHINA ; Valentine PIGEON ; Jean Marc RAULOT ;

Présents (invités) : Gilles MILLERIOUX ; Yannick TOUSSAINT

Procuration : Philippe POURE ; François CHAROY, Emmanuel JEANDEL ; Laurent THOMANN ; Nathalie SAUER

Ordre du jour :

- ❖ ED et son environnement .
- ❖ Données chiffrées sur l'ED
- ❖ Comité éthique et dispositifs d'alerte
- ❖ Communication avec les doctorants
- ❖ Point sur les formations
- ❖ Point sur les ACT et les HDR
- ❖ Prix de thèse IAEM

l) ED et son environnement :

Changement de personnel sur l'école doctorale IAEM :

Frédéric ROBERT prend la suite de Didier MAQUIN.

Aurore TRANCHINA remplace Souad BOUTAGUERMOUCHET sur le poste de gestionnaire pédagogique.

Valentine PIGEON remplace Aurore TRANCHINA sur le poste de gestionnaire administrative depuis le 04/03/2024.

Stéphane LEBRETON reste gestionnaire administratif sur le site de METZ.

Ecole Doctorale IAEM Lorraine
UNIVERSITE DE LORRAINE
Faculté des Sciences et Technologies
Bâtiment du 2^{ème} cycle – Atrium
Boulevard des aiguillettes – BP 70239
54506 VANDOEUVRE-LES-NANCY
ed-iaem-dir@univ-lorraine.fr



Renouvellement du conseil :

Le renouvellement du conseil sera fait en septembre. Nous ferons un conseil en septembre, date à venir.

L'environnement institutionnel :

Nous avons un partenariat avec Inria et avec l'école d'architecture. Co accréditation avec centrale. Des rendez-vous sont prévus ou en phase d'être calés avec les directrices et directeurs des établissements concernés pour un fonctionnement fluide.

Les chantiers à venir sur IAEM :

De nouvelles formations en cours

Améliorer la communication avec les doctorants

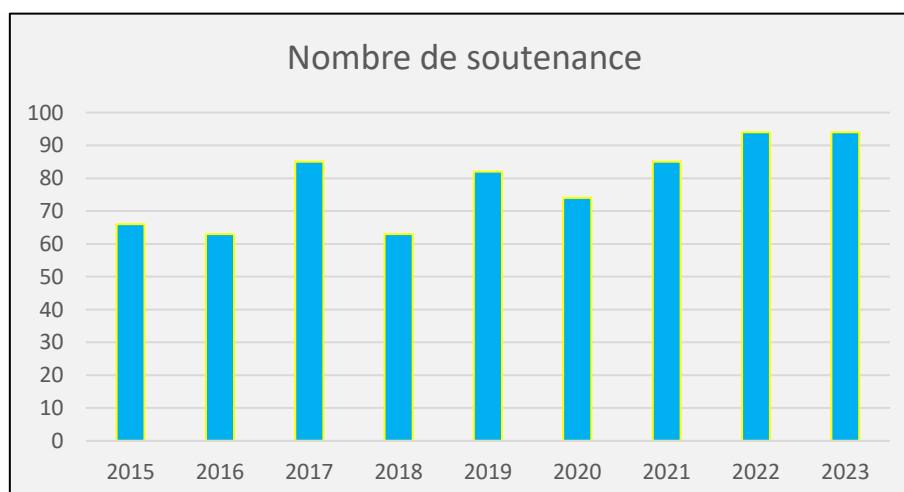
Prévention des situations difficiles des doctorants

L'après-thèse

II) Données chiffrées sur l'ED :

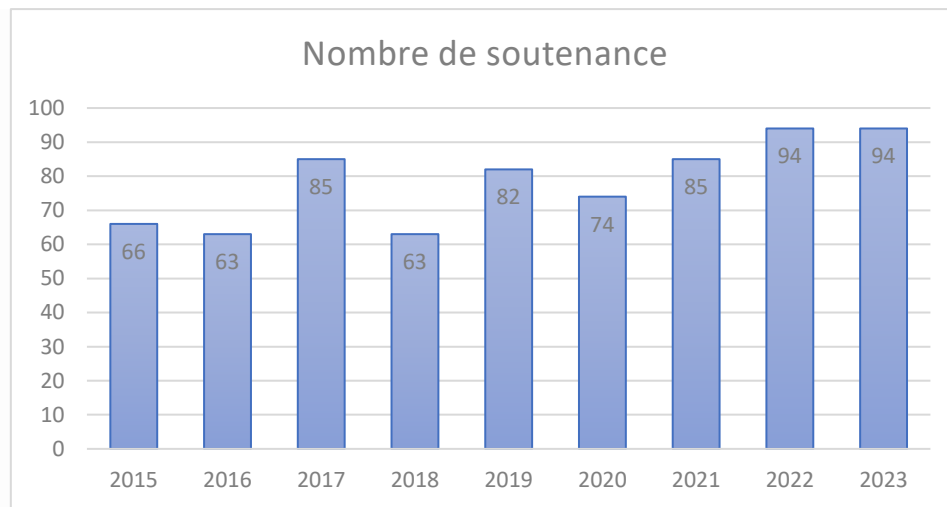
Inscriptions : 331 inscrits au 04/06/2024

SPECIALITE	NOMBRE D'INSCRITS
Maths	41
Automatique	104
Informatique	156
Architecture	2
Génie électrique	16
Système électronique	12



Soutenances : 94 soutenances en 2023

SPECIALITE	NOMBRE DE SOUTENANCES
Maths	9
Automatique	26
Informatique	51
Architecture	0
Génie électrique	4
Système électronique	4



16 soutenances prévues en 2024 arrêté au 04/06/2024

Abandons depuis septembre 2023 : 11 dont 2 procédures au CS.

Difficile d'interpréter. En général, ce sont soit des débuts de thèse, soit des thèses qui s'éternisent et qui ne se terminent pas.

Le directeur de l'ED va approfondir afin de trouver des solutions. Il peut y avoir de nombreuses raisons à un arrêt de thèse, le directeur de l'ED souhaite améliorer les choses en aidant à la fois les doctorants mais également les encadrants. Le CSI est important pour prévenir les abandons.

Les doctorants représentant en math ont organisé un système de réunions sur la base de rendez-vous obligatoires et informels entre des doctorants (une sorte de CSI mais informel). Les retours sont plutôt positifs selon eux.

Le directeur de l'ED émet une réticence par rapport au caractère obligatoire mais les élus doctorants en mathématiques expliquent que les doctorants en difficultés ne viendraient pas forcément si la thèse se passait mal. Selon eux, pendant le CSI, on ne peut pas s'exprimer librement.

Concernant les démissions, il y a un entretien mais pas de documents concernant le pourquoi du comment.



III) Contrats doctoraux :

Etablissements : Validation au conseil du 21/06, les dossiers devront être validés par la commission de mention en amont.

0 contrat de la région pour AM2I

LUE International : 1 dossier retenu au CRAN

Handicap : Des demandes sont remontées auprès du ministère, il y a une demande au niveau IAEM qui n'est pas très bien classée. Peu de chance de récupérer un contrat spécifique de ce côté mais pas impossible, affaire à suivre.

CIFRE : Point d'alerte sur la procédure, nous avons eu des dossiers qui n'ont pas eu l'accord de l'ANRT alors que l'inscription était lancée. Ne pas hésiter à demander à la MDD ou à l'école doctorale plus d'informations.

IV. Communication avec les doctorants

Questions aux doctorants :

Recevez-vous beaucoup de messages de l'institution ?

Un sondage a été lancé au sujet des formations. Il s'agissait de demander aux doctorants ce qui les intéressait, s'ils avaient des suggestions à faire, ou des remarques sur les formations.

Nous avons eu 20 % de taux de réponse.

Comment pouvons-nous communiquer efficacement ?

Moyens de communications pour les doctorants ?

Suggestions :

- Une newsletter ou il serait possible de s'abonner
- Représentant par labo
- Liste de diffusion pour les élus doctorants, qu'ils puissent communiquer directement avec les autres doctorants sans mettre les directeurs en copie.

V. Formations

FORMATIONS qui vont être mises en place :

Une formation à la pédagogie en mathématiques

Un cours d'histoire des sciences de philosophie des sciences

Un cours élémentaire de mécanique quantique

Une formation d'implication dans le laboratoire (participation à des journées de rentrée, à des séminaires, participation à diverses assemblées...)

Séminaire IA organisé par C2MP le 20 juin, niveau ED IAEM se sera organisé vers la fin de l'année



VI. Comité intégrité scientifique les dispositifs d'alerte égalité, diversité, inclusion

Il existe la cellule EDI mise en place à l'ED SLTC :

Dispositif d'alerte égalité–diversité–inclusion. <https://www.univ-lorraine.fr/egalite-diversite-inclusion/harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr>, harcelement-moral-au-travail@univ-lorraine.fr

Le problème est qu'il faut qu'un document soit signé de la part des victimes ou des témoins pour lancer la procédure, ce qui peut être problématique notamment dans le cas de harcèlement.

Il ne faut pas hésiter à solliciter cette commission. Dans un souci de confidentialité, les écoles doctorales ne sont pas nécessairement mises au courant des procédures.

Elles sont parfois informées uniquement pour des demandes de renseignements. S'il y a des recommandations ou des sanctions, les écoles doctorales ne sont pas forcément informées. Ou alors de manière très légère, sans connaître le contenu des dossiers

VII. Financement de mission

N'hésitez pas à solliciter l'école doctorale pour participer au financement de missions.

Pour des missions de longue durée, vous avez le programme Dream.

Pour Dream, le montage du dossier est assez simple, il faut contacter Madame Claire Bacheter à la Maison du Doctorat qui s'occupe de la commission Dream.

VIII. Comité de suivi de thèse.

L'objectif principal du CSI est de détecter d'éventuelles difficultés dans le déroulement de la thèse.

Nous avons eu quelques situations dans lesquelles les comptes-rendus des comités de suivi ne représentait absolument pas la réalité.

Nous avons aussi parfois certains étudiants qui décrivent des situations difficiles, qui décrivent des difficultés aux membres du comité de suivi, mais qui ne veulent pas que cela soit mis par écrit.

Les doctorants peuvent également contacter les directions de laboratoire, les commissions de mention, l'école doctorale et bien évidemment le directeur de l'école doctorale.



IX. Point sur les ACT et les HDR.

Les procédures sont sur le site Internet du doctorat, dans l'onglet « être encadrant ».

Dans la pratique, les demandes ACT et HDR doivent être dans un premier temps envoyées à Madame Isabelle MARECHAL à la Sous-direction de l'Administration et de la recherche.

Pour les candidats, il peut être intéressant de solliciter les commissions en amont pour des conseils quant à la rédaction des dossiers.

La procédure peut être assez longue, on compte généralement 5 mois entre la demande d'inscription et la soutenance.

Pour rappel, l'école doctorale, une fois le dossier réceptionné sollicite les commissions pour un avis interne, c'est ensuite à la direction de l'école doctorale de demander un avis auprès d'un externe.

Bilan HDR et ACT :

- ARIDHI Saber LORIA CS du 19/09/2023 (soutenance le 18/12/2023)
- FRESSE Lucas IECL CS du 19/09/2023 (en attente du dossier de soutenance)
- CHAUVOT DE BEAUCHENE Isaure LORIA CS du 30/11/2023 (soutenance le 19/12/2023)
- ROJAS BARAHONA Lina María LORIA CS du 30/11/2023 (soutenance prévue le 12 juin 2024)
- VOISIN Alexandre CRAN CS du 30/11/2023 (soutenance le 13/02/2024)
- SATHEESKUMAR VARMA Vineeth CRAN CS du 23/01/2024 (soutenance le 22/05/24)
- DENG Ya IECL CS du 27/03/2024 (soutenance prévue le 28 juin 2024)
- ALMA Marouane CRAN CS du 07/05/2024 (en attente du dossier de soutenance)

X. VAE/VAPP

VAE : La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Cela va surtout concerner des personnes ayant le niveau d'une thèse, elle permet une inscription et une soutenance.

VAPP : La VAPP est une procédure de dérogation. Elle dispense le candidat d'avoir le diplôme prérequis réglementaire pour entrer dans le niveau de formation souhaitée, grâce à la prise en compte de son expérience.

XI Temps de parole des doctorants :

RAS



XII Prix de thèse de l'école doctorale IAEM :

7 dossiers ont été présentés

Luanne CARDOSO MENDES LCOMS

Francesco DENISI IECL

Dylan MARINHO LORIA

Debashisha MISHRA LORIA

Elena PETRI CRAN

Vinicius RIBEIRO LORIA

Après un vote, le prix de thèse sur l'école IAEM est décernée à Madame **Elena PETRI** sur le sujet :
« Techniques hybrides pour l'estimation d'état : échantillonnage événementiel et amélioration des performances ».

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

